Le câble du Tonkin

Le projet relatif au câble du Tonkin est mis ensuite à l'ordre du jour.

Les délégués mineurs

M. Maigne demande la mise à la suite de l'ordre du jour du projet relatif aux délégués mineurs.

Le projet est mis à la suite de l'ordre du jour.

M. le président propose que le surplus de l'ordre du jour soit maintenu. (Applaudissements).

Code de commerce

M. Peulevey demande la mise à l'ordre du jour, après le projet relatif aux délégués mineurs, du projet voté par le Sénat concernant la révision de divers articles du Code de commerce. Ces modifications sont attendues avec impatience par le commerce.

M. le président dit qu'il n'y a, quant à présent, aucune utilité à modifier l'ordre des projets antérieurement à l'ordre du jour. La Chambre, après le vote des projets qui viennent d'être mis à l'ordre du jour, appréciera si des changements doivent être apportés dans le surplus des projets qui y sont placés.

Caisse de retraites pour la vieillesse

M. Maze demande la mise à l'ordre du jour, après le projet relatif à la liberté des funérailles, du projet concernant la caisse nationale des retraites de la vieillesse.

Ce projet a été étudié pendant quatre années; il est le corollaire indispensable du projet relatif aux sociétés de secours mutuels.

La proposition de M. Maze est adoptée.

La loi sur les récidivistes

M. Allain-Targé demande la mise à l'ordre du jour, après le projet précédemment indiqué, de la loi sur les récidivistes.

M. Achard demande qu'après cette loi, on inscrive celle qui est relative aux moyens de prévenir la récidive.

M. Bernier demande le maintien à l'ordre du jour, avec le numéro actuel, du projet de loi relatif à l'hypothèque légale de la femme.

Le projet relatif aux récidivistes est mis au 5e rang de l'ordre du jour, avec le projet relatif aux moyens de prévenir la récidive.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 3/4.

BULLETIN ECONOMIQUE

LA PROTECTION INDUSTRIELLE. — M. le président de la Chambre de commerce de Paris vient de recevoir de M. Louis Donzel, rédacteur en chef du *Journal des procès en contrefaçon*, une lettre dans laquelle nous extrayons le passage suivant :

« On a fait de la ville de Berne la métropole de l'*Union pour la protection de la propriété industrielle*, que la Suisse ne reconnait ni pour les brevets ni pour les modèles et les dessins, et l'on fait participer la France à l'entretien dans cette ville d'un bureau international, où seront centralisés à nos frais tous les documents relatifs à ce sujet, bureau qui sera pour l'industrie suisse un véritable Conservatoire de la contrefaçon. (Article 13).

» Vous remarquerez, en outre, Monsieur le Président, que, quoique on déclare, dans les préliminaires, que c'est un premier pas de fait dans la voie de l'unification des lois sur la propriété industrielle, il a été convenu que chaque pays garderait sa loi. (Article 2.)

« L'Allemagne, à qui l'article 11 du traité de Francfort et, en fait, l'article 5 de la Convention internationale, combiné avec l'article 3, permettent, depuis le 8 juillet 1884, l'importation en France sans déchéance des objets brevetés, vient de refuser son adhésion, sans doute pour ne point multiplier chez elle, comme la France, la prise des brevets par les étrangers, et conserver un régime international qui permet à ses nationaux de déposer en France des dessins et des modèles, et de copier impunément chez eux les dessins et modèles français. »

» Un seul article me parait en harmonie avec les intérêts français, c'est l'article 18, qui permet de dénoncer la convention un an d'avance. C'est sur ce terrain-là et sur celui de la révision toujours possible que la question conserve son intérêt. Je serais heureux que la Chambre de commerce voulût bien l'étudier au point de vue pratique. Elle appréciera s'il ne conviendrait pas de consulter à ce sujet les représentants autorisés de l'industrie française et de faire demander, à la tribune, au ministre des affaires étrangères, quelles instructions il donnera au représentant chargé de se rendre, cette année, à la conférence qui doit se réunir à Rome pour réviser la convention internationale aux termes de l'article 14. »

LA PREMIÈRE PLANTATION BELGE AU CONGO. — Le *Mouvement Géographique* annonce que l'œuvre africaine entre dans une nouvelle phase d'activité pratique. Non seulement les demandes d'emplois et de renseignements affluent plus que jamais au siège de l'Association, mais des compagnies de négociants et d'industriels se forment de toutes parts, des comités d'études se constituent de divers côtés, aussi bien en Allemagne et en Angleterre qu'en Belgique. Déjà, plusieurs demandes de concessions sont faites pour la construction du chemin de fer à créer le long des chutes Livingstone; déjà une société commerciale s'est fondée à Liverpool et une autre à Hambourg ; une troisième est en voie de formation à Anvers.

Enfin, nous pouvons annoncer aujourd'hui qu'un syndicat de négociants anversois, dû à l'initiative de M. de Roubaix, chef de la grande fabrique de bougies, et constitué sous sa présidence, vient de décider l'envoi de spécialistes au Congo, pour y jeter les fondements d'une plantation ou d'une factorerie. L'expédition, à la tête de laquelle est placé M. le docteur Chavanne, s'est embarquée à Lisbonne le 6 de ce mois. Un des prochains steamers conduira au docteur son collaborateur principal, un agronome hollandais, qui a longtemps dirigé une plantation de café dans la province de Calcutta.

On sait que les rives du Congo constituent une terre d'une merveilleuse fertilité, propre à la culture de presque toutes les plantes précieuses de la flore équatoriale. Les plus intéressants essais vont y être tentés par les soins des directeurs de la plantation de MM. de Roubaix et Ce, à Boma.

Situation météorologique. — Le baromètre est encore en baisse, excepté sur nos côtes ouest où a lieu une hausse qui paraît momentanée. La pression inférieure à 750 mm sur la mer du Nord et la Baltique atteint 760 mm à Uléaborg, Constantinople, Gibraltar et 765 mm à Moscou.

Les variations de température sont faibles ; le thermomètre marquait ce matin — 4° à Kuopio, 6° à Paris, 12° à Nice et 23° à Malte.

En France, une éclaircie de courte durée va se produire successivement dans nos différentes régions, en commençant par l'ouest; la température va se rapprocher de la normale. A Paris, des averses continuelles sont tombées hier dans l'après-midi et cette nuit.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 8° 1. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 11° 6. —
— 1 h. — 12° 5 —
Hauteur barométrique : 749 mm.

Observations météorologiques. — *Paris, 6 mai* — La pression barométrique est de 749 à Charleville ; 753 à Clermont ; 755 à Biarritz.— Une faible dépression au golfe de Gênes. — Hausse de 2 m/m sur les côtes ouest de la France ; mais nouvelle baisse en Irlande. — Temps probable : Vent variabl, ciel à éclaircies, quelques pluies. — Température assez douce.

AFFAIRES MILITAIRES

Nominations de généraux. — Par décrets en date du 5 mai, ont été promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

Au grade de général de division : MM. les généraux de brigade Ducos de la Hitte, commandant l'artillerie du 11e corps d'armée; Coiffé, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Au grade de général de brigade : MM. les colonels : De Bouligny, commandant le 1[illegible]e régiment de cuirassiers; Castaigne commandant le 9e régiment de ligne; Cary, commandant le 29e régiment d'artillerie; Duval, commandant le 12[illegible]e régiment d'infanterie de ligne; Cadet, commandant le prytanée militaire; Faugeron, commandant le 2e régiment de génie ; De la Roque, du 12e régiment de chasseurs, commandant la subdivision de Gabès (Tunisie).

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS. — Les personnes qui ne nous ont pas encore fait parvenir leurs pétitions, sont priées de nous les retourner au *plus tôt* ou de les remettre aux distributeurs du journal.

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à huit heures, sous la présidence de M. Julien Lagache. Nous publions plus loin le compte-rendu sommaire.

M. Charles Lenepveu, inspecteur des beaux-arts, professeur d'harmonie au Conservatoire de Paris, visite, en ce moment, notre Ecole nationale de musique.

Nous adressons à l'éminent compositeur l'expression de notre sympathique admiration, pour son grand talent de musicien dramatique et ses remarquables aptitudes de professeur érudit.

M. Lenepveu vient de remporter un magnifique succès à Rouen, où il a fait exécuter une *Cantate*, composée à l'occasion du centenaire de Corneille; cent quarante instrumentistes et chanteurs ont interprété cette œuvre si distinguée, dont la critique locale a fait le plus grand éloge.

De Rouen, M. Lenepveu s'est rendu à Bordeaux, où le *Cercle philharmonique* a donné les principaux fragments de *Velléda*, notamment la célèbre *Conjuration*, dont la renommée est désormais européenne. — Le rôle de *Velléda*, créé à Londres, il y a quelques années, par Mme Adelina Patti, était rempli, à Bordeaux, par Mme Salla, du Grand-Opéra. Les Bordelais ont fait au compositeur une superbe ovation, qui restera comme l'un des meilleurs souvenirs de sa carrière artistique.

Nous espérons que M. Lenepveu n'oubliera pas qu'il a, dans le Nord, des admirateurs et des amis, et qu'il saisira une occasion prochaine pour nous donner une audition de ses œuvres, soit à Lille, soit à Roubaix.

Sans nul doute, M. Lenepveu sera satisfait de son inspection ; notre école de musique, si intelligemment dirigée par notre si distingué et dévoué directeur, M. Victor Delannoy, est dans les meilleures conditions possibles et forme, chaque année, de bons et solides musiciens instrumentistes et chanteurs. REMY.

Attaques nocturnes. — Serions-nous revenus au temps où le passant attardé devait être armé de pied en cape pour mettre en fuite les malandrins et les détrousseurs nocturnes? On pourrait le croire, à en juger par deux faits, qui viennent de se produire, en plein Roubaix, dans des quartiers très populeux.

Dimanche matin, vers une heure, un pompier, nommé Delplanque, aurait été attaqué et dévalisé, dans la rue des Longues-Haies, par six individus qu'il n'a pu reconnaitre. Nous devons ajouter que la police n'accorde guère créance à cette mésaventure, et pense, au contraire, que tout ceci aurait bien pu n'exister que dans une imagination échauffée par d'abondantes libations. Les détails dramatiques que Delplanque donne sur cette agression, augmentent même son invraisemblance : une enquête, dirigée avec habileté par M. le commissaire Bailly, fera prochainement connaître le bien-fondé de cette plainte.

Une autre attaque a eu lieu, rue de la Guinguette, dans la nuit de dimanche à lundi ; celle-là est plus grave et parfaitement vraie, puisque les coupables sont sous les verroux. Trois individus, Louis Glorieux, homme de peine, Charles Morel, rattacheur, Pierre Sergent, fileur, âgés de 20 à 28 ans, se sont jetés sur un marchand de pommes de terre frites, Henri Losfeld, l'ont terrassé, roué de coups, et dépouillé de sa montre, d'une chaîne en or et d'un porte-monnaie renfermant 300 fr., puis ils ont pris la fuite, sans être inquiétés. M. le commissaire Pouillaude, averti le lendemain de cette affaire a ouvert une enquête, qui a eu pour résultat l'arrestation des trois individus précités. Ceux-ci paieront cher leurs procédés, renouvelés d'une autre époque.

Une surprise désagréable. — Lundi soir, vers quatre heures et demie, des cris : « Au secours ! A l'assassin ! » sortaient d'une maison de la cour Debossère, rue de la Paix, habitée par les époux Flamencourt. Un agent, requis par les voisins, pénétra dans cette maison, et trouva le mari, Alphonse Flamencourt, ouvrier fileur, aux prises avec un jeune homme de 25 ans, Jean Carlier, qu'il avait terrassé et aurait tué sans l'arrivée de l'agent. La fureur de Flamencourt était si grande, que ce dernier éprouva un mal infini à lui arracher Carlier des mains.

Les deux adversaires furent amenés devant M le commissaire de police du 1er arrondissement, à qui Flamencourt déclara qu'il venait de surprendre sa femme en conversation criminelle avec Carlier. Or, il a été prouvé que cette allégation était fausse : Carlier et la femme Flamencourt, se connaissant de longue date, avaient soupé ensemble : ce n'était peut-être pas très convenable, mais tout s'était borné à un repas arrosé de bon vin. Quand Flamencourt rentra, le jeune homme eut peur et se cacha dans une armoire. C'est là qu'il fut découvert par le mari, qui lui administra la rude correction dont nous avons parlé. Carlier n'a pas été maintenu en état d'arrestation.

Plusieurs plaintes pour affaires de mœurs ont été déposées, ces jours derniers, à la police; mais aucune suite n'y a été donnée, la moralité des plaignants paraissant aussi mauvaise que celle des personnes incriminées, et les faits reprochés à ces dernières s'étant passés en Belgique.

L'ouvrier charpentier, Louis Pezin, demeurant rue des Anges, arrêté pour vol de trois pièces de tissus, commis samedi dernier, sur la voiture d'un marchand qui stationnait en face de chez lui, avait, un moment auparavant, brisé en partie la vitrine d'un épicier, son voisin. On croit que le malheureux, dont la conduite aurait été jusqu'à présent fort bonne, serait atteint d'aliénation mentale ; il a, d'ailleurs, été relaxé avant-hier soir.

Concours colombophile. — Voici les résultats du concours du 3 mai, sur *Longueau*, organisé par la société l'*Hirondelle* établie chez M. Oscar Lefebvre, 159, rue de l'Alma, à la *Descente des choristes*.

172 pigeons lâchés à 7 h. 15; temps nuageux clair, vent sud-ouest.

1er prix, MM. Vandaele, 9 h. 20 m. 4[illegible] s., HPP. — 2e, Jules Ferret, 9 h. 25-20, H — 3e, Jules Ferret, 9 h. 25-2[illegible], HPPP. — 4e, Verman, 9 h 29. H. — 5e, E. Maton, 9 h. 29-20, HP — 6e, Jules Ferret, 9 h. 29-20, HPP. — 7e, H. Dupont, 9 h. 29-55, HP. — 8e, Ach. Morel, 9 h. 31, HPP. — 9e, Ach. Morel, 9 h. 31, HPP. — 10e, Vandeville, 9 h. 32. P. — 11e, Vantieghem, 9 h. 32 2, P. — 12e, E. Hermain, 9 h. 33-30, PP — 13e, Osc. Lefebvre, 9 h. 34. — 14e, E. Olivier, 9 h. 34, P. — 15e, J.-B. Baert, 9 h. 35, P. — 16e, L. Ringeval, 9 h. 35, P — 17e, D. Corselis, 9 h. 36. — 18e, A. Bayart, 9 h. 36-30.

L'Union fédérale colombophile rappelle :

1° Son concours par zone sur Clermont, le dimanche 10 mai, organisé par la société l'« Egalité », établie chez M. Henri Frady, rue Christophe Colomb.

2° Son concours général dans un rayon de 5 kilomètres sur CREIL, le jeudi 14 mai, jour de l'Ascension, organisé par la société le « Lâcher », établie chez M. J.-B Scuttemann, à l'angle des rues Barbe-d'Or et Guinguette.

125 francs de prix d'honneur, répartis en dix prix de 10 et 25 francs à la 1re série de 3 pigeons désignés.

Mise : 1 fr. 50, dont 1 fr. pour prix, et 0 fr. 50 pour frais et convoyage.— Inscription des pigeons, la veille de chaque concours, de 3 à 6 heures.

Condition publique des soies, des laines et des cotons de Roubaix

Voici le mouvement comparatif mensuel de la Condition publique de Roubaix :

Colis	Nature	Poids
Mouvement du mois d'avril 1883		
10.848	colis de laine peignée	1.167.545 k.
290	» de blousses	31.450 »
1.669	» de laine filée	179.216 »
24	» de soie	2.432 »
1.577	» de coton	168.786 »
14.408	colis pesant ensemble	1.549.420 k.
Décreusage	57	opérations
Titrage	1007	»
Mouvement du mois d'avril 1884		
16.200	colis de laine peignée	1.742.894 k.
1.178	» de blousses	127.084 »
2.129	» de laine filée	238.258 »
35	» de soie	2.178 »
1.517	» de coton	162.217 »
21.059	colis pesant ensemble	2.262.631 k.
Décreusage	62	opérations
Titrage	959 1/2	»
Mouvement du mois d'avril 1885		
15.282	colis de laine peignée	1.045.850 k.
137	» de blousses	14.986 »
2.115	» de laine filée	230.627 »
68	» de soie	4.606 »
1.922	» de coton	205.706 »
19.554	colis pesant ensemble	2.101.865 k.
Décreusage	161 1/2	opérations
Titrage	1053 1/2	»

Certifié, *Le Directeur* A. Morin.

LILLE

Acte de méchanceté. — Plusieurs cafetiers de la rue de la Gare, de la Grand'Place et du boulevard de la liberté, ont eu la bonne idée de placer, sur les trottoirs, très larges, sur ces divers points, des sapins.

Ces arbustes ne gênent en rien la circulation ; ils donnent de l'ombrage aux clients qui se tiennent en dehors du café, et un petit air de gaîté aux abords des établissements.

Or, cela a déplu, paraît-il, à quelque mauvais sujet qui, une des dernières nuits, a mutilé deux des plus beaux sapins qui garnissent la façade du *Café du Boulevard*.

Il est regrettable qu'on ne puisse mettre la main sur l'auteur de cet acte stupide de méchanceté.

Marché aux grains de Lille du 6 mai :

Blés blancs : Marées, 2 ; hectolitres amenés, 45 ; hectolitres vendus, 21 ; hectolitres remis, 21.

Blés macaux : Marées, 2 ; hectolitres amenés, 18 ; hectolitres vendus, 14 ; hectolitres remis, 4.

Prix moyens des blés blancs : de 00 fr. 00 à 19 fr. 25 l'hectolitre.

Prix moyens des blés macaux : de 16 fr. 00 à 16 fr. 50 l'hectolitre.

Vente ordinaire. — Hausse moyenne de 1 franc à l'hectolitre.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mardi 5 mai 1885

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*).

La séance est ouverte à 8 heures 10.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Presents : MM. Julien Lagache, maire; Vinchon, Faidherbe, Pennel-Wattinne, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, Comerre, Salembier, Dupire, G. Heyndrickx, docteur Derville, H. Luïtine, Cuéron, Fauvarque, Leclercq, Senneville, Roche, Delannoy-Destombes, Pollet-Desquiens, Cuvelier, Béghin-Bonnave, Descamps, Sandevoir, Orange, Paul Dazin.

Absents : MM. Alfred Reboux (à l'armée territoriale); Harinkouck, Legrand, Ernoult, Cordonnier, Pierre Catteau, docteur Carrette, Louage, E. Baas.

M. LE MAIRE déclare ouverte la session de mai.

Le conseil procède à la nomination du secrétaire pour la session.

Membres présents au moment du vote : 24. M. Reboux, 23 voix, élu; M. Heyndrickx, 1. M. Reboux étant absent, le conseil élit un secrétaire pour la séance. Votants : 24. M. G. Heyndrickx, 23 voix, élu ; M. Dupire, 1

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture des procès-verbaux des séances des 27 mars et 23 avril, qui sont adoptés.

Le conseil procède au renouvellement de ses commissions, qui sont réélues par acclamation.

Le conseil élit les membres de la commission chargée de la formation de la liste du jury en 1886. Votants : 26. Canton-Est, MM Paul Watine, 25 voix, élu ; P. Dazin, 25, élu; Harinkouck, 1; Orange, 1. Canton-Ouest, MM. Ernoult, 26 voix ; Leclercq, 25, élus ; Roche, 1.

Le conseil approuve la conversion du principal du legs Hilarin Fremaux en rente 3 0/0.

Renvoie aux 2e et 1re commissions l'acquisition du mobilier nécessaire à l'aménagement de deux nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu ainsi que plusieurs demandes de bourses et de subsides pour divers établissements d'instruction et de secours ;

Renvoie à l'examen de la 1re commission le compte de gestion, le compte administratif et le budget supplémentaire de l'exercice 1884 ;

Vote un crédit de 600 fr., à inscrire au budget supplémentaire de 1885, pour indemnité de logement au pasteur suffragant du Temple évangélique de Roubaix ;

Renvoie à la 2e commission l'avis à émettre sur un legs fait par M. Demarcq aux *Petites-Sœurs des Pauvres* et aux *Filles de la Charité*.

Donne acte à M. le maire d'une lettre de M. le préfet concernant la création d'une cour au gymnase municipal, et renouvelle, à l'unanimité, le vœu relatif à l'agrandissement de ce gymnase ;

Donne acte à M. le maire d'une communication concernant une modification de la procédure adoptée pour la liquidation des pensions de retraite municipales;

Approuve un projet de cahier des charges pour la mise en adjudication des buvettes, restaurants, etc , de l'école de natation;

Le conseil homologue la réception définitive des mobiliers scolaire et personnels des écoles des rues Montaigne, de Rome, de Naples et du boulevard de Strasbourg;

Renvoie à l'examen des 3e et 1re commission la construction de cabinets d'aisance à l'Institut Sévigné, ainsi qu'une modification du tarif des branchements d'aqueducs;

Homologue la réception définitive des aqueducs des rues des Arts, de la Providence, des Fleurs, Milne et Pierre-de Roubaix ;

Renvoie aux 3e et 1re commission la réception définitive des aqueducs des rues Watt, de Wasquehal et des Ogiers, ainsi que les propositions nouvelles des riverains du boulevard de Cambrai ;

Homologue la réception définitive des travaux de pavage du boulevard d'Armentières et celle de six caisses de tombereaux en fer pour l'enlèvement des immondices ;

Renvoie à l'examen de la 3e commission la modification de l'alignement de la rue des Fossés et les marchés relatifs au transport du fumier provenant de l'enlèvement des immondices ;

Renvoie aux 1re, 3e et 6e commissions une demande de crédit pour les bouches d'incendie ;

Renvoie aux 2e et 1re commissions une acquisition scolaire pour les écoles maternelles des rues de l'Industrie, de l'Ommelet, etc.

Présente MM. G. Heyndrickx, Edouard Ferrier et Dubreuil, comme candidats au titre de membre du conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts industriels, en remplacement de M. Lecquement, conseiller d'arrondissement ;

Nomme les répartitions des contributions directes pour la formation des rôles de 1886 ;

Renvoie aux 1re et 3e commission un rapport relatif aux frais de contrôle avancés par la ville aux tramways de Roubaix-Tourcoing ;

Vote d'urgence la pose de bouches d'arrosage, dans les cours de récréation de l'Institution Notre-Dame des Victoires ;

Renvoie à l'examen des 1re et 3e commissions le pavage du terre-plein de la place Chevreul ;

Homologue les plans, devis et cahier des charges de la commission mixte, relatifs aux soubassement en maçonnerie du réservoir du Huchon et à la cuve métallique de ce même réservoir;

Renvoie à l'examen de la 7e commission l'approbation du règlement du service des eaux, élaboré par la commission mixte;

Ratifie l'allocation d'une gratification de 2,000 francs par la commission mixte à M. Binet, directeur du service des eaux, pour la collaboration à l'étude du projet de distribution d'eau potable.

Le conseil émet un avis conforme sur l'insuffisance de fortune des familles Doudelet et Gruart. (Demandes de secours aux Ecoles d'arts-et-métiers);

Vote la création de ressources du service vicinal pour 1886 ;

Renvoie à l'examen des 1re et 6e commissions une demande de crédit, pour la mise en état du matériel d'incendie ;

Renvoie à l'examen des 1re et 2e commissions l'achat du mobilier nécessaire à l'installation de vingt-cinq nouveaux lits à l'hospice.

Le conseil passe aux rapports des commissions.

Il vote un crédit supplémentaire de 1,572 fr. 20 pour l'exploitation de la Condition publique en 1884 ;

Il renvoie aux 1re et 3e commissions, pour complément d'information, une demande de M. Piat-Agache, tendant à obtenir une indemnité pour un terrain qu'il aurait cédé au sol de la rue Watt, vers 1856 ;

Il approuve le projet de mise en état de viabilité de la rue Saint-Roch, et vote l'inscription, au budget supplémentaire de 1885, d'une somme de 16,000 fr. en dépense, et 10,600 fr. en recette ;

Il approuve plusieurs modifications apportées au règlement sur le service des vidanges inodores;

Il décide qu'il ne sera pas donné suite au prolongement de la rue St-Antoine, dans les conditions énoncées par le rapport de la commission, et renvoie à l'examen des 3e et 1re commissions, une proposition de M. Béghin-Bonnave relative au prolongement de la rue des Lignes;

Il approuve le tableau des offres à faire aux propriétaires expropriés pour le prolongement de la rue Lacroix ;

Il vote un crédit de 867 fr. 76 c., à inscrire au budget supplémentaire de 1885, pour la construction d'un contre-mur au square Notre-Dame, sous la réserve que l'Administration municipale réclamera cette somme, dans le plus bref délai, à l'Etat, propriétaire actuel du square ;

Il vote un crédit supplémentaire de 1,890 fr. pour le chauffage des établissements communaux pendant l'année 1884 ;

Il vote un crédit supplémentaire de 37,862 fr. 15 c., pour l'entretien des propriétés communales pendant l'exercice 1884.

Le conseil élève à 1.200 francs le chiffre annuel du traitement à accorder au professeur du cours public de comptabilité;

Il entend lecture d'un rapport de M. Pierre Destombes, sur la création d'un rivage pour le chargement et le déchargement des bateaux sur le canal de Roubaix, et adopte les conclusions suivantes :

« A. — *Pour le port du Sartel* :

» 1° Les terrains nécessaires à l'aménagement de ce rivage, tel qu'il est indiqué à l'avant-projet dressé par M. l'ingénieur Flament, le 13 juin 1884, seront acquis, soit par voie d'expropriation, soit à l'amiable. A cet effet, l'utilité publique du projet sera demandée, et l'offre des propriétaires riverains acceptée ;

» 2° La plupart des propriétaires ayant consenti à céder gratuitement leurs terrains, à la condition que les travaux seraient exécutés, l'administration municipale est invitée à faire les démarches nécessaires pour obtenir de l'autorité supérieure l'autorisation d'effectuer tous les déblais superficiels compris dans le projet de construction de l'égoût collecteur (7e et 8e lots), projet qui a été approuvé par le conseil municipal ;

3° Les déblais restant à faire pour l'élargissement du canal, ne seront exécutés que lorsque la nécessité en aura été reconnue.

B. — *Pour les ports à construire sur le nouveau canal* :

1° Les ouvrages projetés par M. l'ingénieur en chef seront établis aux frais de l'Etat et de la Ville; il est ouvert, dans ce but, un crédit de 86.000 fr., à imputer sur les exercices 1885, 1886 et 1887 ;

2° La somme à imputer sur le budget supplémentaire de 1885, est fixée à 29,500 fr ;

3° L'administration est invitée à se mettre en rapport avec les services compétents pour obtenir que les travaux soient exécutés dans l'ordre suivant :

1° Mur du quai et du port de Dunkerque, 55,000 fr.; pavage du port de Wattrelos, 4,000.

Somme à dépenser en 1885, 59,000 fr.

2° Mur du quai du port de Wattrelos, 24,000 fr.; pavage du port de la Vigne, 4,000 ; id. du Blanc-Seau, 11,000 ; id. de Calais, 17,000.

Somme à dépenser en 1886, 56,000 fr.

3° Pavage du port de Dunkerque, 9,000 fr.; mur du quai du port de Calais, 24,000 ; id. de la Vigne, 24,000 fr.

Somme à dépenser en 1887, 57,000 fr.

Dépense totale, 172,000 fr.

Sur la proposition de M. Paul Watine, le conseil vote un crédit de 500 francs pour secours aux blessés du Tonkin ;

Il adopte plusieurs vœux de MM. Paul Watine et Buisine ;

Il se rallie à la proposition suivante, formulée par M. Paul Dazin :

« Messieurs,

» Des pétitions demandant le rétablissement des processions circulent en ville, depuis quatre jours.

» Les signatures sont actuellement au nombre de 23,000. Je demande au conseil de s'y associer en émettant le même vœu. »

La séance est levée à 11 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 6 mai 1885

Présidence de M. HEDDE

Le rôle ne comprend que des procès pour fraude, intentés par l'administration des contributions directes. Plusieurs procès sont remis à huitaine.

Cocheteux, de Lille, est condamné à 300 fr. d'amende, ayant en sa possession des allumettes de fabrication étrangère.

Emile M..., de Tourcoing, a été arrêté le [illegible] avril au poste de Risquons-Tout, ayant dans sa voiture 300 kilos de tabac belge. Il oppose une vigoureuse résistance aux douaniers et une lutte eut lieu dans les bureaux de la douane. Emile M... fut maintenu en état d'arrestation et voiture, cheval et tabac furent confisqués.

Il comparaît devant le tribunal sous deux chefs d'accusation : délit de fraude et opposition et rébellion aux agents de douane dans l'exercice de leurs fonctions.

Me Boitel, avocat du prévenu, ne cherche pas à atténuer les faits qui sont reconnus par Emile M.. Il s'élève seulement contre les procédés du brigadier et du sous-brigadier de douanes, qui ont frappé son client et annonce qu'il va intenter un procès à l'administration des douanes.

Emile M... est condamné à six mois de prison, 7,650 francs d'amende, à la confiscation du cheval et voiture, pour fraude, et à 500 francs d'amende pour rébellion envers les douaniers. La contrainte par corps est fixée à un an.

NORD

Armentières. — *Les élections de dimanche.* — On lit dans la *Gazette d'Armentières* :

Qu'il nous soit permis de revenir sur l'éclatant succès remporté par nos amis, d'en préciser la portée, de tirer la moralité qui s'en dégage.

La victoire de dimanche n'est pas de celles qui passent inaperçues, et elle aura un immense retentissement dans toute la France conservatrice.

Le parti conservateur d'Armentières s'est affirmé aux yeux de tous et l'œuvre ébauchée il y a quelques mois est aujourd'hui complète. Sur quel terrain s'est faite la lutte, quelle était la situation respective des partis en présence ?

Malgré nous et nos amis, la politique avait été choisie par nos adversaires, comme plate-forme électorale.

D'un côté, les républicains coalisés, ayant à leur tête le maire démissionnaire, c'est-à-dire, disposant de tous les moyens de pression et d'intimidation que l'administration place d'ordinaire entre les mains des gens assez peu soucieux de la dignité des citoyens pour y avoir recours.

Une propagande effrénée, une corruption sans précédent, tel était, au moment de l'ouverture du scrutin, le bilan de nos adversaires.

Chez nos amis, rien, je me trompe, l'espérance dans le bon sens de la population, la satisfaction du devoir accompli, la foi dans les éternels principes dont ils étaient l'incarnation vivante.

Ici, le calme, la dignité, le respect de l'autorité, l'ordre... !

Là, au contraire, l'agitation, les menaces, l'émeute... !

Car, et c'est là un point sur lequel nous ne saurions trop insister, les républicains ne se sont pas contentés de vouloir fausser le suffrage universel; ils ont encore cherché à en entraver la libre manifestation.

Leur tentative d'émeute de l'après-midi, qui n'a échoué que grâce au sang-froid et à l'énergie de la gendarmerie, n'était pas faite dans un autre but ; nous sommes dès lors en droit de dire et d'affirmer que, sans ces troubles, qui ont empêché nombre d'électeurs de sortir de chez eux, notre liste eût passé tout entière et à une majorité plus considérable encore que celle qu'elle a obtenue.

Et la preuve, c'est que, ainsi que nous le disions plus haut, M. Tahon, mauvais dernier, ne l'emporte que de DIX VOIX sur le candidat conservateur, notre ami Ruyant, dont l'échec en cette circonstance, étant donné le nom de celui qui le précède, est un véritable succès.

Toujours est-il que le but a été atteint.

Le parti républicain d'Armentières a reçu dimanche un coup dont il ne se relèvera jamais.

L'élection de M. Tahon est une défaite morale et, dans sa personne, l'opportunisme est frappé à la tête...!

Mérignies. — *La dame de Tenremonde.* — Lundi 4, un service funèbre réunissait dans l'église de Mérignies la population locale, venue en foule pour rendre un dernier hommage à la mémoire vénérée de la châtelaine, la douairière comtesse de Tenremonde.

Fille du vicomte d'Artois, cette noble dame avait épousé, en 1844, le chevalier Victor de Tenremonde, dernier rejeton d'une illustre famille, qui, après avoir pris part aux Croisades et aux événements dont la Flandre wallonne fut le théâtre depuis le commencement du XIVe siècle, dota notre département de nombreuses fondations, notamment de l'hospice Gantois, à Lille, et mérita, par ses services et son patriotisme, de donner son nom à l'une des rues de l'ancienne et de la nouvelle cité. (Jehan de la Cambe, dit *Gantois*, avait épousé en 1462 Catherine de Tenremonde.)

Restée en 1864 veuve sans enfants, la comtesse de Tenremonde continua de vivre retirée dans le château que les seigneurs de Mérignies firent construire en 1630, consacrant tout son temps aux bonnes œuvres et n'ayant d'autre ambition que de demeurer jusqu'à la fin la bienfaitrice des pauvres.

Aussi, sa mort prématurée sera-t-elle vivement sentie sur cette terre de Mérignies, que la famille de Tenremonde avait achetée en 1440, qu'elle a possédée sans interruption depuis cette époque et où elle n'a cessé de répandre ses libéralités pendant plusieurs siècles.

Le drame de Masny.—Hier a eu lieu, à Masny, l'enterrement du meurtrier Charlon.

Contrairement au bruit qui en avait couru, la victime n'a pas expiré, mais son état est toujours des plus graves. Les médecins n'osent pas encore se prononcer.

Douai. — Le journal l'*Express*, de Boulogne, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt par lequel la Chambre des appels de police correctionnelle de la Cour de Douai s'est déclarée compétente pour statuer sur le procès de presse pendant entre ce journal et M. Lutaud, sous-préfet de Boulogne.

— La première Chambre civile de la Cour a procédé mardi, au tirage du jury de la session des assises du Nord qui s'ouvrent le 28 de ce mois. Nous publierons la liste des noms de MM. les jurés, lorsqu'elle aura été dressée.

PAS-DE-CALAIS

Le Gargantua de Calais.— La fameuse séance gastronomique dont nous avions parlé, a eu lieu au *Café Forest*. L'annonce de ce festin sardanapalesque avait attiré une foule immense, qui avait non seulement envahi le grand établissement, mais la chaussée et le trottoir tout entiers. Si l'on avait promis une distribution de billets de banque, il n'y eût pas eu plus de monde; cette foule était là, anxieuse et avide d'assister aux derniers moments de Raminagrobis : on voulait voir le pauvre chat et entendre ses derniers soupirs: enfin l'heure fatale a sonné ; l'aiguille marque neuf heures et demie, Gargantua arrive et se dirige du côté du billard où le chat, enfermé dans un sac, se demande vainement pourquoi on l'a ainsi emprisonné. Il ne va pas tarder à le savoir !

En effet, à un signal, les trois aides du mangeur émérite ouvrent le sac et se précipitent sur la pauvre bête, qu'ils dépouillent malgré ses miaulements suprêmes de douleur et d'angoisses. Gargantua dévore à belles dents les membres tout palpitants, au fur et à mesure qu'ils sont mis à nu. La foule, émerveillée à ce spectacle vraiment .... étrange, applaudit à tout rompre. En quelques minutes, le matou a disparu, englouti dans le vaste estomac de notre homme. Mais trois livres de chat à peine ne suffisent pas à satisfaire les vastes appétits de Gargantua : il continue donc son repas et demande la suite au garçon. On lui sert et il absorbe, sans broncher, treize œufs crus. Puis, voici le tour de la souris vivante. On apporte la souricière, on l'ouvre, et la souris s'en échappe, vive alerte; elle regarde, étonnée, tout autour d'elle. A ce moment, pour changer son étonnement en

FEUILLETON DU 7 MAI — (N° 30).

BOUCHE-VERTE

TROISIÈME PARTIE

III

(SUITE)

Me Alepin, qui n'agissait jamais qu'après mûres réflexions, hésita quelque temps, puis se rendit au pensionnat, où il fit demander sa pupille.

En dépit de l'espèce de dureté bourgeoise qui était dans son caractère, le notaire se sentit ému à l'aspect de Gilberte.

Elle semblait avoir subitement grandi. Ses traits étaient tirés, son teint se plombait, surtout autour des yeux ; deux taches rosées, très restreintes, comme pointillées, coloraient ses pommettes devenues saillantes. Sa bouche, pâlie, d'une teinte violacée, avait une expression navrante d'angoisse, et ses prunelles naguère si brillantes ne conservaient qu'un éclat fiévreux et malsain. Ses mains, étonnamment amaigries, étaient agitées d'un perpétuel tremblement à peine perceptible, et une oppression continuelle soulevait sa poitrine amaigrie et comme creusée.

Gilberte n'avait plus d'âge. Elle conservait un air enfantin, et pourtant il y avait dans l'ensemble de ses traits et de toute sa personne quelque chose de vieillot. Charmante, elle l'était toujours, mais son charme avait complètement changé de nature. Son étourderie bizarre, un peu excentrique, avait fait place à un abattement profond, et qui paraissait incurable. Ses regards étaient égarés par moment et cherchaient toujours quelque chose, loin, bien loin, au travers des murs.

Si Me Alepin avait pu un instant oublier l'humiliante origine de la jeune fille, il n'eût pas résisté à son attendrissement.

Mais ce sentiment instinctif se changea en une sorte de colère.

— « Cette saltimbanque » va me donner bien de l'embarras, pensa-t-il.

Et d'une voix creuse et glaciale, il dit :

— Asseyez-vous, Mademoiselle.

Gilberte obéit comme mécaniquement.

— Mademoiselle, continua le notaire, il paraît que vos... maîtresses sont fort mécontentes de vous.

Gilberte sourit amèrement et ne répondit rien.

— Mais justifiez-vous donc ! cria le notaire.

Gilberte répondit d'une voix faible :

— Mon oncle, je ne sais pas ce que vous voulez dire...

Le notaire se leva et se promena d'un air mécontent.

— Si c'est ainsi que vous vous justifiez, reprit-il.

Gilberte, les larmes aux yeux et le corps agité d'un tremblement nerveux, reprit plus doucement encore que la première fois.

— Mon oncle, je ne sais pas ce qu'on a après moi, ce n'est pas ma faute si je suis malade... Quand j'étais bien portante, on me grondait parce que j'étais trop gaie, maintenant on me gronde parce que je suis trop triste...

Le notaire se rassit et parut s'adoucir.

— On ne vous gronde pas parce que vous êtes triste, Gilberte, dit-il. N'êtes-vous pas bien soignée, au pensionnat ?

— Oh ! si, mon oncle !.... on est très bon pour moi.

— On ne vous gronde pas non plus parce que vous êtes triste, Gilberte, mais parce que vous ne voulez pas dire la cause de votre tristesse...

Le notaire avait parlé avec quelque bonté, mais comme s'il eût cru devoir gâter immédiatement la bonne impression qu'il eût pu faire sur l'âme de sa pupille, il ajouta d'une voix désagréable :

... — Et surtout parce que vous ne travaillez pas... il paraît, Mademoiselle, que vous ne faites rien.

L'expression de la figure de Gilberte changea tout à coup.

— Je ne travaille pas parce que je souffre, dit-elle... Pourquoi ne me laisse-t-on pas tranquille... qu'est-ce que cela me fait ce qu'on veut m'apprendre ici... J'en ai assez... je n'ai pas besoin de tout cela...

Le notaire interpréta à sa façon cette petite boutade et fut exaspéré.

Comment !... cette « saltimbanque » croyait pouvoir se passer d'instruction ! Comment, elle comptait user sans scrupules de la fortune des Génovéfin, fortune à laquelle elle n'avait en somme aucun droit réel.

Ce fut un véritable cyclone de colère bourgeoise.

Comme les personnages de Daumier, Me Alepin poussait la laideur et l'expression bête du visage jusqu'à une sorte de sublime.

— Ah çà, s'écria-t-il, qui donc croyez-vous être, Mademoiselle ?... Pensez-vous donc sortir de la cuisse de la... la tête de Jupiter ! Détrompez-vous !... j'ai dû prendre en main vos intérêts, car telle était la dernière volonté de ma sœur, Mme Génovéfin ; je me suis acquitté de ma tâche avec l'honorabilité inhérente à mon caractère et à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage....et si j'avais su le...secret... je veux dire... Enfin, oui, oui, mille fois oui, Mademoiselle, j'aurais pris aussi bien souci de vos intérêts si ma sœur, Mme Génovéfin, avait jugé à propos de me dire que vous, pour votre compte particulier, vous n'aviez de Génovéfin, que le nom... un nom honorable... un nom usurpé, inconsciemment, je le veux bien, mais enfin usurpé par vous, par vous dont le nom m'est inconnu, si tant est que vous en ayez un... vous, la fille d'un saltimbanque mort alcoolique et qui vous a vendue à ma sœur et à mon beau-frère comme... comme... une poupée ou tout autre petit chien ou objet de luxe et d'amusement.

A cette révélation soudaine, la figure de Gilberte prit une étrange expression que Me Alepin remarqua à peine.

Me Alepin avait vaguement conscience de l'énormité qu'il venait de commettre. Il s'en voulait à lui-même sans trop bien s'en rendre compte, aveuglé qu'il était encore par sa colère de notaire en délire, et, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, sa rancune contre lui-même se détournait de sa personne, au profit de son innocente victime.

— Et c'est... dans de pareilles conditions que vous croyez pouvoir vous passer de travailler, Mademoiselle !... Mais vous ignorez donc que les biens de ce monde sont en quelque sorte la fragilité même !... et qu'un pur hasard peut, si j'ose m'exprimer ainsi, vous retirer ce qu'un hasard... non moins pur... vous a donné.

Le notaire s'arrêta pour reprendre haleine et pour éponger son front jaune, où perlait la sueur.

Gilberte le regarda fixement.

— Ainsi, dit-elle avec un calme singulier, bien que ses joues se fussent tout à coup teintées d'incarnat, ainsi je ne m'appelle pas Mlle Gilberte Génovéfin, je ne suis pas la petite-fille de M. Génovéfin, je suis une enfant trouvée ?

— Je ne dis pas cela, fit le notaire, mais...

— Ah ! continua Gilberte en se levant brusquement, ah ! quel bonheur !...

Me Alepin eût vu un accusé ordonner avec succès aux gendarmes d'arrêter le président des assises, qu'il n'eût pas été plus stupéfait.

D'un grand coup de son mouchoir il rejeta ses deux mèches en arrière, et arrondissant ses yeux sous ses lunettes, il murmura, comme si sa bouche eût été pleine de terre glaise :

— Comment, Mademoiselle, quel bonheur!...

Un air de vie et de gaîté semblait de nouveau animer la figure de Gilberte : elle se mit à danser comme une folle en poussant des éclats de rire perlés et d'une suprême insolence.

— Ma parole d'honneur, dit le notaire atterré, cette enfant est aliénée... si ce n'est... pis!

— Ah ! je suis une enfant trouvée? ah ! je n'ai pas un nom de bourgeois à faire respecter ? ah ! je suis une petite saltimbanque ? eh bien, tant mieux ! entendez-vous ? vieux fou, vieux fou, vieux, vieux, vieux fou !,.. Laissez-moi tranquille maintenant, je sais ce que je vais faire ! Adieu la pension, adieu les sœurs, adieu tout le monde, je vais m'en aller, toujours, toujours devant moi, j'achèterai une guitare et un petit singe, je chanterai dans les rues, je ferai la quête, et j'irai bien loin, bien loin, je ne sais où..., je serai gaie, je serai heureuse, je serai...

La rougeur momentanée de Gilberte fit place à une pâleur de mort. Elle eut un spasme violent et tomba inanimée à la renverse.

Cette fois, le notaire perdit complètement la tête.

— Au secours! s'écria-t-il, au secours ! mon Dieu c'est incroyable, ces choses-là, dans quel temps vivons-nous ?... au secours !...

Saint-Jorry qui, comme je l'ai déjà dit, avait entendu la conversation du tuteur et de la pupille, se précipita dans le parloir. Mais plusieurs religieuses et domestiques s'étaient déjà emparés de Gilberte et l'emportaient...

— Soignez-la bien, je reviendrai, dit le notaire ; et complètement hors de lui-même, il sortit sans saluer ni Saint-Jorry, ni la supérieure, qui rentrait en ce moment.

— Miséricorde !... qu'a donc ce bon Me Alecher, s'écria la sœur Saint-François... Et vous Monsieur de Saint-Jorry, vous semblez tout ému, asseyez-vous donc, s'il vous plaît.

— Madame la supérieure, dit Saint-Jorry, je voudrais vous demander un renseignement... mais avant, vous ferez bien d'aller près de votre petite pensionnaire, Mlle Gilberte. Elle vient d'avoir une espèce d'attaque de nerfs à la suite d'une conversation avec son tuteur.

— Ah !... cela ne m'étonne pas, s'écria la sœur Saint-François... ce pauvre Me Alepin me porte sur les nerfs, même quand il ne dit rien... C'est un digne homme, mais c'est un sot, continua la supérieure, dont la vivacité de l'ancienne mondaine perçait parfois la chaste et blanche guimpe. Ah !... ma pauvre Gilberte !...

Et elle sortit précipitamment.

Saint-Jorry s'assit d'un air philosophe en attendant son retour.

Elle ne fut d'ailleurs pas longue à revenir.

(*A suivre*)

SIMON BOUBÉE.